

Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Covid-19 | Droit social | Allemagne

## Crise du coronavirus en Allemagne 2021 : prolongation des facilités d'obtention de l'allocation d'activité partielle (« Kurzarbeitergeld »)

18 décembre 2020

En raison de l'impact économique de la pandémie de coronavirus, les conditions d'obtention de l'allocation d'activité partielle sont actuellement assouplies en Allemagne. Par ailleurs, l'allocation d'activité partielle est augmentée de manière échelonnée. Les mesures spéciales qui avaient été mises en place ont été prolongées par l'adoption de deux ordonnances et de la loi sur la protection de l'emploi (*Beschäftigungssicherungsgesetz*). Le gouvernement allemand souhaite ainsi assurer une certaine sécurité aux entreprises allemandes touchées par la pandémie pour leur organisation à partir de janvier 2021. Dans le même temps, en raison d'énormes implications financières, les mesures spéciales en matière d'activité partielle doivent être progressivement supprimées d'ici 2022.

Le versement de l'allocation d'activité partielle ainsi que le remboursement des cotisations de sécurité sociale et les facilités d'obtention de l'allocation d'activité partielle seront prolongés jusqu'à la fin de l'année 2021 par la modification des ordonnances concernées.

### Facilités d'obtention de l'allocation d'activité partielle en Allemagne

Avec la première ordonnance venue modifier l'ordonnance sur l'allocation d'activité partielle, les [facilités d'obtention](#) de l'allocation d'activité partielle (exigences minimales, soldes négatifs du temps de travail) seront prolongées jusqu'au 31 décembre 2021 pour les entreprises ayant introduit l'activité partielle avant le 1<sup>er</sup> avril 2021.



**Jörg Luft**  
Rechtsanwalt

luft@rechtsanwalt.fr  
T + 49 (0) 7221 30 23 70



**Ulrich Martin** <sup>DEA / DESE</sup>  
Rechtsanwalt

martin@rechtsanwalt.fr  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

[www.rechtsanwalt.fr](http://www.rechtsanwalt.fr)

## Dans quelle mesure l'Agence fédérale du travail continue-t-elle à rembourser les cotisations sociales en Allemagne ?

Le remboursement intégral des cotisations sociales par l'Agence fédérale du travail pendant l'activité partielle est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021, la moitié des cotisations sociales sera remboursée pour toutes les entreprises ayant introduit le chômage partiel jusqu'au 30 juin 2021. Ce remboursement partiel pourra être porté à 100 % si les salariés bénéficient d'une formation pendant l'activité partielle.

## En Allemagne, l'allocation d'activité partielle peut également être demandée pour les travailleurs intérimaires

L'élargissement de l'allocation d'activité partielle aux travailleurs intérimaires est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 pour les agences d'intérim ayant introduit l'activité partielle au plus tard le 31 mars 2021.

Notre équipe reste à votre disposition pour toute question à ce sujet.  
[welcome@rechtsanwalt.fr](mailto:welcome@rechtsanwalt.fr)